



Département du Var

Plan communal de sauvegarde

Commune de La Roquebrussanne



Sommaire

PRÉAMBULE	3
CADRE JURIDIQUE.....	3
ARRÊTÉ MUNICIPAL	4
SUIVI ET MISE À JOUR DU DOCUMENT	5
ANALYSE DES RISQUES.....	6
RISQUES NATURELS	6
<i>Inondation</i>	6
<i>Mouvement de terrain</i>	8
<i>Séisme</i>	8
<i>Phénomènes climatiques de grande ampleur</i>	8
<i>Feu de forêt</i>	8
RISQUES TECHNOLOGIQUES	10
<i>Risque industriel</i>	10
<i>Risque transport de marchandises dangereuses</i>	12
INFORMATIONS RELATIVES AUX LIEUX PARTICULIERS	14
<i>Etablissements recevant du public</i>	14
<i>Grandes manifestations</i>	15
<i>Activités sportives</i>	15
RESSOURCES DE LA COMMUNE.....	16
SYSTÈME D'ALERTE.....	17
RÉCEPTION DE L'ALERTE.....	17
<i>Système d'alerte GALA</i>	17
DIFFUSION DE L'ALERTE ET MOYENS D'INFORMATION DE LA POPULATION	18
CELLULE DE CRISE	19
DESTINATAIRES DES ALERTES.....	19
NIVEAU 1 - MISE EN PLACE DE LA CELLULE ÉVALUATION - INTERVENTION	19
NIVEAU 2 - DÉCLENCHEMENT DE LA CELLULE DE CRISE	20
LOCALISATION ET ÉQUIPEMENT DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	20
RÔLE ET MISSIONS DE CHAQUE MEMBRE	21
<i>Directeur des opérations de secours</i>	21
<i>Responsable des actions communales</i>	22
<i>Secrétariat et relations publiques</i>	23
<i>Responsable population - ERP</i>	24
<i>Responsable logistique - technique</i>	25
MOYENS DE SECOURS ET DE SAUVEGARDE	26
MOYENS DE SECOURS	26
MOYENS DE SAUVEGARDE	27
ANNUAIRE D'URGENCE.....	29
PERSONNALITÉS	29
<i>Maire et conseil municipal</i>	29
<i>Autorités</i>	30
RESSOURCES UTILES	31
<i>Ressource communale</i>	31
<i>Ressource extérieure</i>	32
POPULATION SENSIBLE OU VULNÉRABLE	33
FICHES SUPPORTS	34
LISTE DES ANNEXES	40
OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION POUR LE DÉCLENCHEMENT DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE.....	41

PRÉAMBULE

CADRE JURIDIQUE

- **Code Général des Collectivités Territoriales - art. L 2212** : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure».

- **Loi « de modernisation de la Sécurité Civile » du 13 août 2004 - art. 13** : « Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions de l'article 14 de la présente loi. Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune et pour Paris par le préfet de police. Dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, un plan intercommunal de sauvegarde peut être établi en lieu et place du plan prévu au premier alinéa. En ce cas, il est arrêté par le président de l'établissement public et par chacun des maires des communes concernées. La mise en œuvre du plan communal ou intercommunal de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune. Un décret en Conseil d'Etat précise le contenu du plan communal ou intercommunal de sauvegarde et détermine les modalités de son élaboration.

- **Loi « de modernisation de la Sécurité Civile » du 13 août 2004 - art. 16** : « La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente (maire ou préfet) en application des dispositions des articles L2211-1, L2212-2 et L2215-1 du code général des collectivités territoriales».

- **Loi du 30 juillet 2003 relative aux risques naturels et technologiques - art. 40** : « Dans les communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un plan de prévention des risques naturels prévisibles, le maire informe la population au moins une fois tous les deux ans, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié, sur les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les dispositions du plan, les modalités d'alerte, l'organisation des secours, les mesures prises par la commune pour gérer le risque... ».

- Décret n° 88-622 du 6 mai 1988 relatif aux plans d'urgence départementaux.

- Décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif au droit à l'information du citoyen.

- Dispositif ORSEC départemental.

- Tous plans de secours et plans d'alerte départementaux concernant la commune.

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Vu :

- La loi n° 2004-811 relative à la modernisation de la sécurité civile, et notamment ses article 13 et 16 ;
- La Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212 relatif aux pouvoirs de police du maire ;

Considérant :

- que la commune est exposée à de nombreux risques tels que inondation, feu de forêt, mouvement de terrain, séisme, risque industriel (Titanobel) et transport de matières dangereuses par route ;
- qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le plan communal de sauvegarde de la commune de La Roquebrussanne est approuvé.

Article 2 : Le plan communal de sauvegarde est consultable à la Mairie.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Les copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises :

- à Monsieur le Préfet du Var,
- à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Brignoles,
- à Madame le chef du Bureau de la Préparation et de la Gestion des Crises,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- à Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie.

Fait à La Roquebrussanne, le 05 juin 2012

Le Maire,

SUIVI ET MISE À JOUR DU DOCUMENT

Titre du document : PCS_La_Roquebrussanne.pdf

Chemin d'accès : http://laroquebrussanne.fr/fichiers/PCS/PCS_La_Roquebrussanne.pdf

Responsable de la mise à jour : Lionel BROUQUIER

Rédacteur	Caroline HERVE (CYPRES)	Date	05/06/2012
Dernière modification	Lionel BROUQUIER	Date	15/04/2013
Vérificateur	Yves MARTIN	Date	15/04/2013
Approbateur		Date	

Evolutions

Edition	Date	Objet
Indice A	15/04/2013	Edition originale

Documents abrogés par la présente édition

Référence	Date	Objet

ANALYSE DES RISQUES

RISQUES NATURELS



INONDATION

Extrait de l'atlas des zones inondables (DREAL PACA)

La commune est vulnérable aux inondations provoquées par les crues de l'Issole et de ses six affluents principaux :

- ✓ le ruisseau de Lamanon qui conflue avec l'Issole en amont du centre du village,
- ✓ le vallon des Orris qui conflue avec l'Issole au centre même du village et dont une partie du cours est souterrain,
- ✓ le ruisseau des Pourraques qui draine plusieurs vallons,
- ✓ le ruisseau du Riolet, lui-même affluent du ruisseau des Pourraques, et qui est le produit de la confluence des vallons de Barras et de Bauquière. Ce dernier vallon est à l'origine d'un cône de déjection qui doit être inondable,
- ✓ le ruisseau du Cendrier,
- ✓ le ruisseau de la Foux.

De nombreux cônes sont venus remblayer la plaine. L'Issole elle-même a développé un important glaci-cône entre la Roquebrussanne et Néoules. Les cônes de déjection présentent un risque qui peut être accru par rapport à des inondations de plaine.

Le village de la Roquebrussanne est fortement exposé aux crues de l'Issole, du ruisseau de Lamanon et du vallon des Orris. Celui-ci est presque entièrement situé en zone inondable. De nombreux batardeaux sont visibles dans la rue principale et le surcalibrage des cours d'eau dans la traversée du village témoigne aussi de cette exposition du village.

Sur le reste du territoire communal, les habitations en zone inondables sont plus dispersées. De nombreuses parcelles agricoles dont la majeure partie sont plantées en vignes sont soumises au risque inondation.

Le ruisseau du Cendrier passait initialement sous la D64 mais il a été détourné vers le Petit Laoucien grâce à un barrage en remblai condamnant l'ancien fossé du Cendrier.

En 1976, la D64 a été emportée à cause du débordement du Grand Laoucien.

La commune a fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondations et de coulées de boue le 17 janvier 1999.

Voir cartographie de l'atlas des zones inondables ci-après



MOUVEMENT DE TERRAIN

La commune est soumise à un risque de mouvement de terrain :

- ✓ érosion de berges de l'Issole à proximité de la maison de retraite,
- ✓ effondrement constaté chemin du Cros de l'escalier,
- ✓ retrait-gonflement des argiles.



Chemin du moulin
Source : BRGM



Chemin du Cros de l'escalier
Source : BRGM



SÉISME

Depuis la parution du décret 2010-1255 du 22 octobre 2010, la commune de La Roquebrussanne est concernée par le risque sismique, située en zone d'aléa faible, 2.

PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES DE GRANDE AMPLEUR

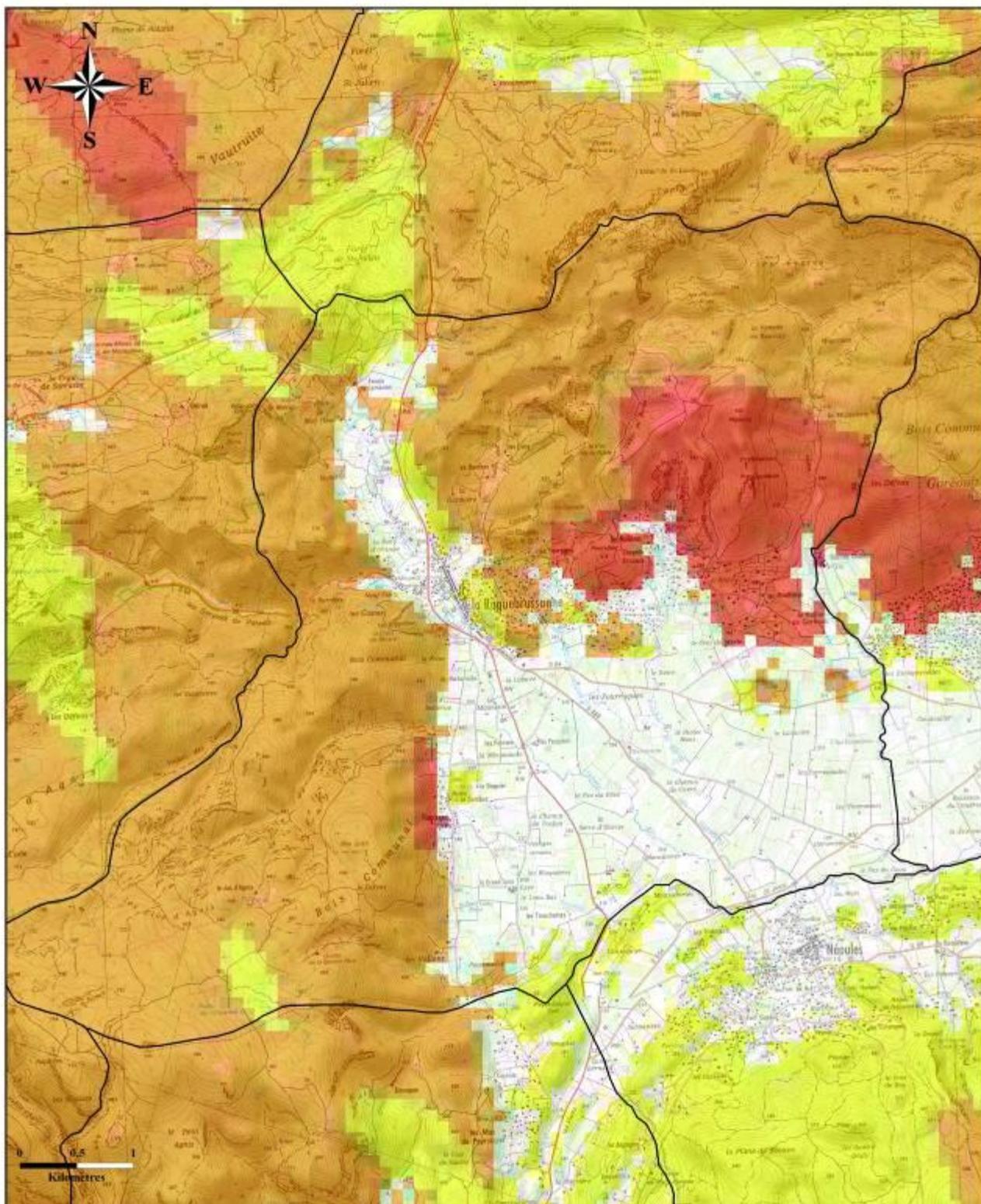
La commune peut connaître des phénomènes climatiques de grande ampleur (tempête, neige, grand froid, verglas, canicule) nécessitant la mise en place d'une organisation communale de crise.



FEU DE FORÊT

La commune est soumise au risque feu de forêt et a connu deux grands feux : 1000 hectares en août 1989 et 3 hectares, plus récemment en mai 2006, chemin des Baumes.

Voir cartographie de l'aléa feu de forêt ci-après (aléa subi, probabilité pour une zone d'être parcourue par une feu)



INFORMATIONS

ECHELLE NUM COMMUNE :
1 : 30000

SOURCES :
- ALEA SUBI - DDTM 83
- SCAN 25 IGN



**CARTE ALEA SUBI
FEU DE FORET**

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

COMMUNE DE LA ROQUEBRUSSANNE

CARTE ALEA FEU DE FORET - COMMUNE DE LA ROQUEBRUSSANNE

© 2011 CYPRES

RISQUES TECHNOLOGIQUES



RISQUE INDUSTRIEL

La commune est soumise à un risque industriel lié à la présence de l'installation classée soumise à autorisation avec servitudes, Titanobel situé sur Mazaugues.

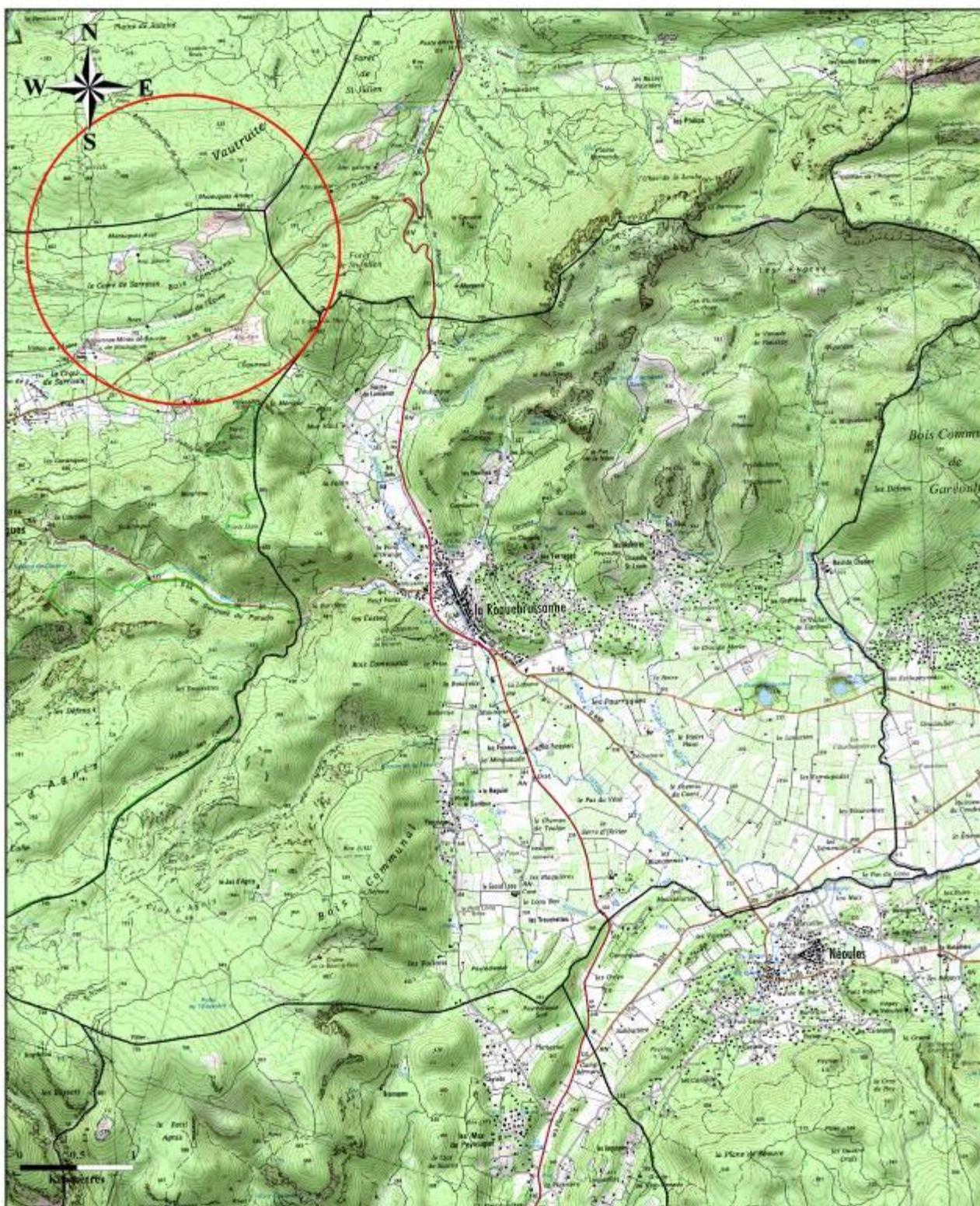
Nom de l'établissement industriel	Périmètre de danger (mètres)	Téléphone
Titanobel	1370 mètres	04 98 05 22 55 (bureaux à la Roquebrussanne) 06 12 81 57 32 (Philippe HEBRARD, chef d'établissement) 06 12 38 49 58 (Patrick SIGALAT, chef de dépôt) 06 12 81 57 29 (astreinte)

Nature des risques : explosion, toxique.

Enjeux en limite de PPI dans le secteur de la Baume du Muy

Nom	Propriétaire	Téléphone
Habitation	M. Le Mout	06 86 44 32 90
Habitation	M. Laprée	
Habitation	M. Luciani	06 61 02 16 70
Ferme de Lamanon	En rénovation	

Voir cartographie du périmètre du PPI Titanobel ci-après



INFORMATIONS

ECHELLE NUM COMMUNE :
1 : 30000

SOURCES :
- PPI - CYPRES
- SCAN 25 IGN



**CARTE AEA
INDUSTRIEL**

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

COMMUNE DE LA ROQUEBRUSSANNE

CARTE AEA INDUSTRIEL - COMMUNE DE LA ROQUEBRUSSANNE

© 2011 CYPRES

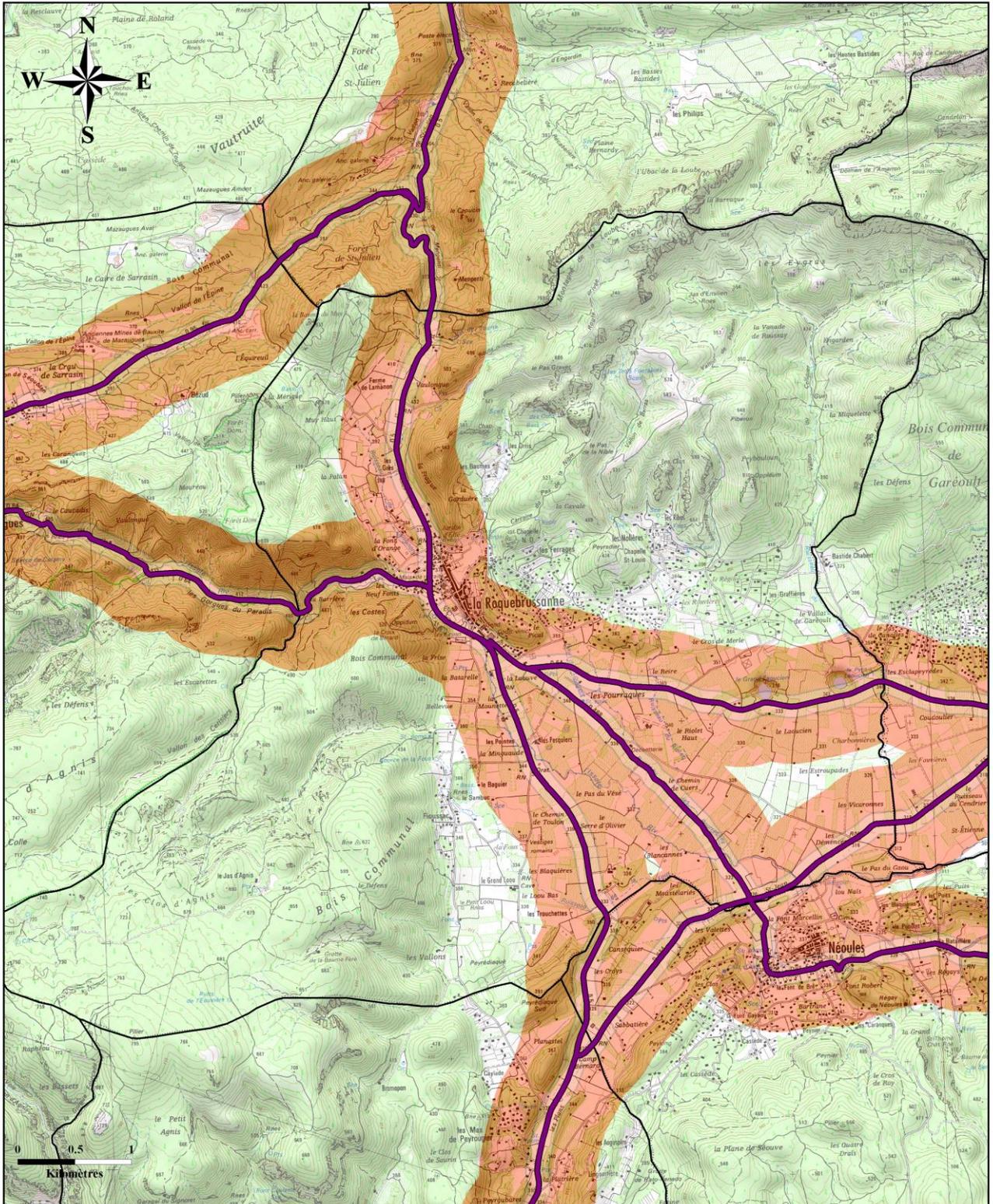


RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

La commune est soumise à un risque de transport de matières dangereuses par route avec la D5 et la D64.

Nom de la route	Exploitant	Téléphone
D 5, D64	DIR Saint-Maximim	04 98 05 94 10

Voir cartographie des principaux axes routiers ci-après



<p>AXES ROUTIERS PRINCIPAUX</p> <p>ALEA ROUTIER</p> <ul style="list-style-type: none"> Périmètre de 100 mètres Zones des effets directs d'un accident de TMD Périmètre de 500 mètres Zone des effets si risque d'explosion 	<p>INFORMATIONS</p> <p>ECHELLE NUM COMMUNE : 1 : 30000</p> <p>SOURCES : BD TOPO, SCAN 25 IGN</p>		<p>CARTE ALEA TMD ROUTE</p>
<p>CARTE ALEA TMD ROUTE - COMMUNE DE LA ROQUEBRUSSANNE</p>		<p>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</p> <p>COMMUNE DE LA ROQUEBRUSSANNE</p>	

INFORMATIONS RELATIVES AUX LIEUX PARTICULIERS
ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC
Etablissements recevant du public avec locaux à sommeil (hôtels, gîtes)

Nom	Responsable	Téléphone
Hôtel-restaurant Auberge de la Loube 8 chambres		04 94 86 81 36 06 68 15 11 11
Les Arbousiers 10 chambres 14 appartements	Lydie LABORDE	04 94 86 83 65 06 28 23 60 45
La Font d'Orange Chemin de Sabatery 4 chambres (gîte)	Daniel et Nicole MANERA	04 94 86 83 20

Etablissements de santé

Nom	Responsable	Téléphone
Maison de retraite « La Provençale » 75 lits	MEDICA FRANCE	04 94 86 96 86
Pharmacie Place des Maronniers	CHIARI Corinne	04 94 86 90 70

Etablissements scolaires et sociaux (écoles, crèche, garderie....)

Nom	Responsable	Téléphone
Maternelle + périscolaire 90 élèves	Mme Charvet	04 94 86 97 77
Centre multi-accueil les Griffons 24 enfants	Mme Charmasson	04 94 86 92 74
Ecole élémentaire + périscolaire 160 enfants	Mme Latour	04 94 86 94 29

Lieux publics administratifs

Nom	Responsable	Téléphone
Eglise	Madame Annick LEFEBURE Association Paroissiale	04 94 04 92 33 06 60 39 44 58
La Poste	Gilles CHIOTTI	04 98 05 08 52
Centre de tri postal		04 94 37 00 30
Assistance sociale	Secrétariat Martine TEJERINA	04 94 86 87 53
Salle René AUTRAN	Mairie	04 94 86 96 33
Office de tourisme et petite salle	Madeleine BARALE	04 94 86 82 11

Lieux publics de loisirs

Etablissement public	Responsable	Téléphone
Salle polyvalente - Maison du temps libre ou salle René Autran	Mairie	04 94 86 96 33 (sur place)
Tennis	Jean-Claude GIAMARCHI	04 94 86 94 97

Lieu de regroupement d'un grand nombre de personnes

Nom	Téléphone
Parking de la Salle René AUTRAN	
Parking des Craux	

GRANDES MANIFESTATIONS

A jour sur le site internet de la mairie avec coordonnées des organisateurs

ACTIVITÉS SPORTIVES

Aéro-club ou plate-forme ULM

Lieu	Téléphone
Fly Azur La Roquebrussanne	06 23 10 78 87

RESSOURCES DE LA COMMUNE

Captages d'eau

Nom	Exploitant	Téléphone
Valescure Neuf Fonts	SEERC	08 10 45 74 57

Station d'épuration

Nom	Exploitant	Téléphone
STEP	SEERC	08 10 45 74 57

Electricité

Nom	Exploitant	Téléphone
EDF		08 10 08 32 00 M. HERMITTE 04 94 10 34 36 06 98 32 47 93

Téléphone

Nom	Exploitant	Téléphone
France Télécom - Orange		10 14

SYSTÈME D'ALERTE

RÉCEPTION DE L'ALERTE



SYSTÈME D'ALERTE GALA

MISE A JOUR DE L'ANNUAIRE DE CRISE A CARACTERE CONFIDENTIEL
AUTOMATE D'APPEL DE LA PREFECTURE - G.A.L.A : Gestion d'Alerte Locale Automatisée

MAIRIE DE : LA ROQUEBRUSSANNE

N ° DE TELEPHONE PORTABLE DU MAIRE :

0677033966

maire@laroquebrussanne.fr

	REFERENT * (Nom, Prénom, Service)	N° DE TELEPHONE FIXE *	N° DE TELEPHONE PORTABLE (ENVOI DE SMS) *	N° DE FAX *	E-MAIL *
ALERTE METEOROLOGIQUE	M. le Maire	0494370090	0677033966	0494868172	maire@laroquebrussanne.fr
	Lionel BOUQUIER Adjoint au Maire		0679203247		lionel.brouquier@laroquebrussanne.fr
	Elu de permanence		0674954791		
VIGILANCE METEO	M. le Maire	0494370090	0677033966	0494868172	maire@laroquebrussanne.fr
	Lionel BOUQUIER Adjoint au Maire		0679203247		lionel.brouquier@laroquebrussanne.fr
	Elu de permanence		0674954791		
ALERTE OZONE	M. le Maire	0494370090	0677033966	0494868172	maire@laroquebrussanne.fr
	Lionel BOUQUIER Adjoint au Maire		0679203247		lionel.brouquier@laroquebrussanne.fr
	Elu de permanence		0674954791		
ALERTE CANICULE	M. le Maire	0494370090	0677033966	0494868172	maire@laroquebrussanne.fr
	Lionel BOUQUIER Adjoint au Maire		0679203247		lionel.brouquier@laroquebrussanne.fr
	Elu de permanence		0674954791		
ACCES AUX MASSIFS FORESTIERS DU VAR	M. le Maire	0494370090	0677033966	0494868172	maire@laroquebrussanne.fr
	Lionel BOUQUIER Adjoint au Maire		0679203247		lionel.brouquier@laroquebrussanne.fr
	Elu de permanence		0674954791		
MESURES DU PLAN VIGIPIRATE	M. le Maire	0494370090	0677033966	0494868172	maire@laroquebrussanne.fr
	Alain SANGLIER Adjoint au Maire		0671636480		alain.sanglier@laroquebrussanne.fr
	Elu de permanence		0674954791		
CABINET DU MAIRE (Informations générales : Hors crise, réglementation, dispositions particulières)	Marie-Hélène ROJAS	0494370093		0494868172	secretariat@laroquebrussanne.fr

Date de mise à jour :

20 juillet 2012

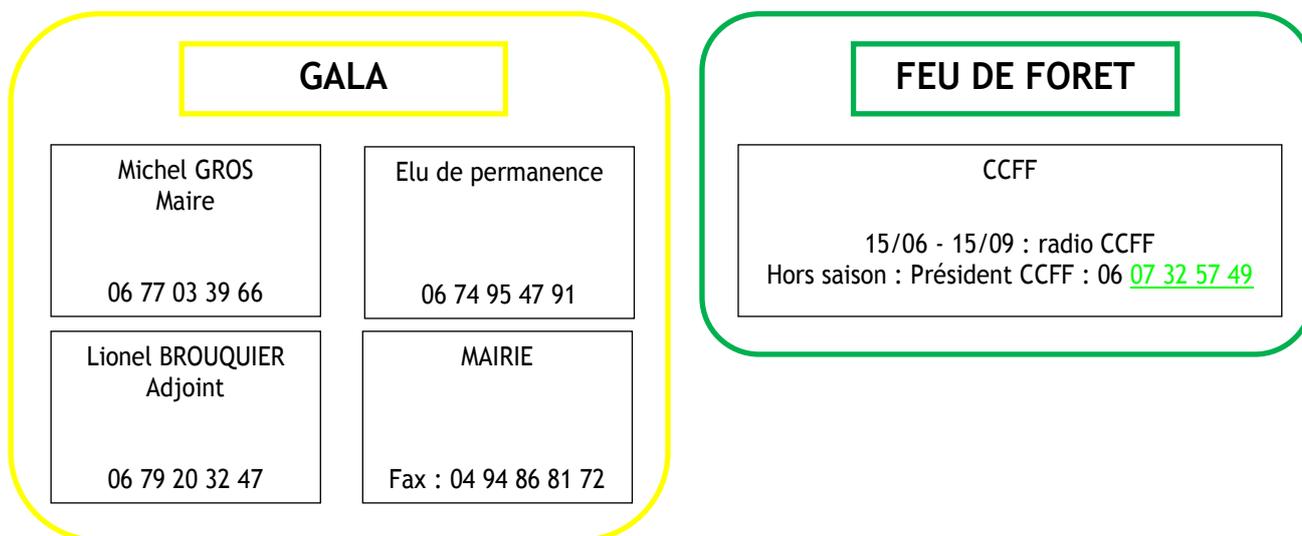
Cachet du Maire ou de son représentant

DIFFUSION DE L'ALERTE ET MOYENS D'INFORMATION DE LA POPULATION

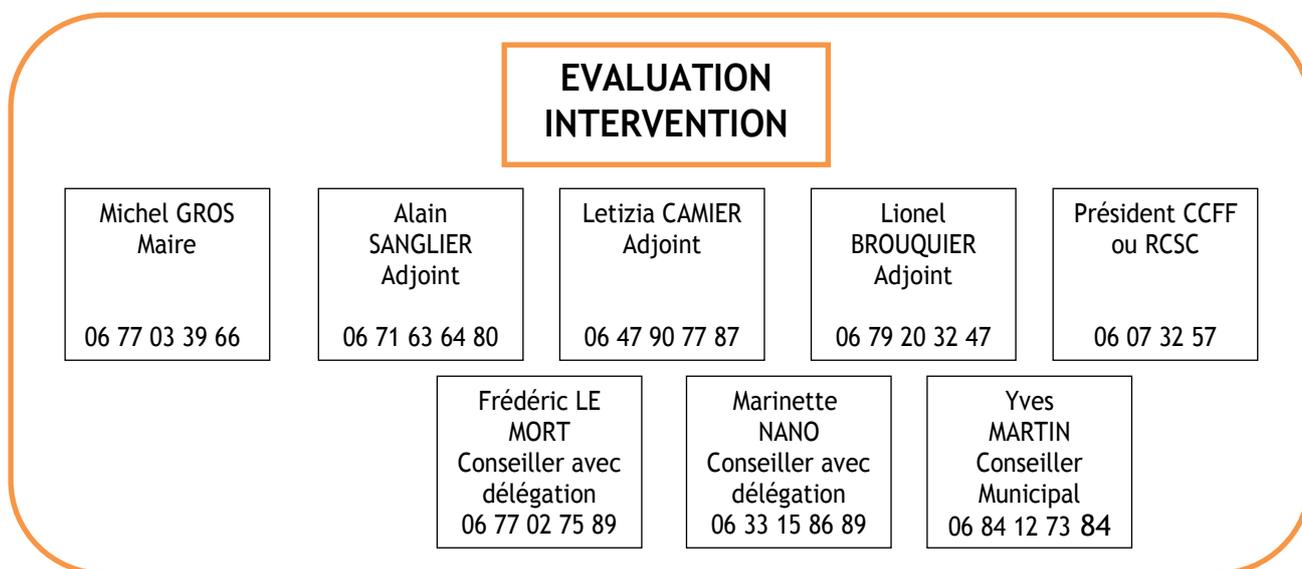

Objectif	Moyens	Localisation	Type de risque	Technique utilisée
Alerte	Sirène	Toit de la Mairie	Risques technologiques, menace grave	Uniquement en déclenchement manuel depuis la mairie (cf. courrier préfet du Var - octobre 2011)
	Porte-voix	Local police municipale	Tout type de risque	Demande du temps Suppose que les axes routiers soient dégagés
	Public Adress	Véhicule police municipale	Tout type de risque	Demande du temps Suppose que les axes routiers soient dégagés
	Porte-à-porte		Risque localisé et non dangereux pour les personnes assurant cette mission	Demande du temps Suppose qu'il n'y ait pas de risque pour les agents qui l'assurent
	Hauts-parleurs	Dans le village	Tout type de risque	
Information	Panneau à message variable	A l'entrée du village	Tout type de risque	
	Site internet de la mairie		Tout type de risque	

CELLULE DE CRISE

DESTINATAIRES DES ALERTES



NIVEAU 1 - MISE EN PLACE DE LA CELLULE ÉVALUATION - INTERVENTION



La cellule évaluation :

- ✓ fait appel au personnel des services techniques pour une intervention sur les points sensibles de la commune,
- ✓ un adjoint tient une main courante des évènements et actions mises en œuvre par la commune.

En vigilance orange-rouge, sur décision de la cellule évaluation, une secrétaire met en pré-alerte le conseil municipal et prépare l'équipement de la salle de crise.

NIVEAU 2 - DÉCLENCHEMENT DE LA CELLULE DE CRISE

Directeur des Opérations de Secours


 Michel GROS, Maire
 Suppléant : Lionel BROQUIER, adjoint

Au niveau du poste de commandement communal (PCC)	Responsable des Actions communales	Secrétariat
	 Laurence DO, directrice des services Suppléant : Marie-Hélène ROJAS, agent administratif	 Equipe : Marie-Hélène ROGEAS, Marie-Laure BESSEREAU, Virginie MASEILLE Agents administratifs

Au niveau des cellules de terrain	Responsable Population - ERP	Responsable Logistique - Technique
	 Marinette NANO, conseillère municipale ERP : Frédéric LE MORT, conseiller municipal Suppléant : Letizia CAMIER, adjointe	 Alain SANGLIER, adjoint Suppléant : Yves MARTIN, conseiller municipal

LOCALISATION ET ÉQUIPEMENT DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

 1^e étage de la Mairie

Difficulté : plus de lignes téléphoniques en mairie en cas de coupure des réseaux d'électricité (téléphonie actuellement avec Livebox)

Moyens de communications alternatifs :

- ✓ Deux radios CCFF plus une dans le véhicule de la PM et une radio pour le lien avec les pompiers
- ✓ Radio club du Val d'Issole sur la Roquebrussanne (coordonnées dans l'annuaire de crise)

Equipement du poste de commandement communal

- ✓ Un exemplaire complet du PCS, cartes de la commune
- ✓ Un tableau blanc,
- ✓ Deux téléphones fixe pour le Poste de Commandement Communal (une ligne pour les appels entrants, une ligne pour les appels sortants),
- ✓ Fournitures en mairie : imprimante et cartouche d'encre, papier, papier en-tête, enveloppes, stylos, tampons...
- ✓ Une main courante paginée numérotée (comme le modèle donné dans la fiche correspondante,

RÔLE ET MISSIONS DE CHAQUE MEMBRE

DIRECTEUR DES OPÉRATIONS DE SECOURS

Responsable : Monsieur le Maire, Michel GROS
Suppléant : Monsieur l'adjoint, Lionel BROUQUIER

1- Vigilance

Le maire, ou son représentant, réunit la cellule évaluation-intervention qui évalue la situation et surveille son évolution. Il informe la population de la vigilance via les panneaux d'affiche communaux et le site internet de la mairie.

2- Activation de la Cellule Communale de Crise et du Plan Communal de Sauvegarde

- Le maire décide le déclenchement du PCS et l'emplacement physique du PCC.
- Le maire ou son représentant demande à une secrétaire d'alerter les autres membres de la Cellule de Crise.
- Il informe l'autorité préfectorale de l'activation du plan communal de sauvegarde.

3- Pendant la gestion de crise

- Dirige et oriente les décisions majeures à prendre en accord avec le Commandant des Opérations de Secours.
- Interroge régulièrement la préfecture pour se tenir informé des directives du Préfet.
- Procède à des réquisitions et des arrêtés d'interdiction.
- Rend compte à l'autorité préfectorale.

4- Après la crise

- Coordonne les opérations de retour à la normale avec les services d'intervention.
- Désactive le Poste de Commandement Communal (PCC) et informe l'autorité préfectorale.
- Mobilise les volontaires pour les opérations de nettoyage et de retour à la normale,
- Aide les sinistrés : relogement, rétablissement des réseaux, assistance médico-sociale, démarche d'indemnisation.

⇒ Si l'événement dépasse les capacités ou les limites communales, le Préfet devient Directeur des Opérations de Secours (DOS), mais le Maire garde des responsabilités communales :

- Information des populations et alerte de proximité
- Mise en œuvre des mesures de sauvegarde vis-à-vis de ses administrés
- A disposition du Préfet pour exécuter les missions que celui-ci peut lui confier

RESPONSABLE DES ACTIONS COMMUNALES

Personnes à contacter	Rôle dans l'équipe	Alerté ?		Heure
		OUI	NON	
Laurence DO, directrice des services	Responsable			
Marie-Hélène ROJAS, agent administratif	Suppléant			

Le Responsable des Actions Communales, sous l'autorité du maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune. Il assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre, effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables de cellules pour le compte du maire.

Il met en œuvre les décisions prises par le maire ou son représentant et s'assure de leur exécution.

1- Vigilance

- Se rend au Poste de Commandement Communal (PCC) sur demande du Maire, alerte les membres de la cellule de crise et tient la main courante des actions mises en œuvre.

2- Activation de la Cellule Communale de Crise

- Est informé de l'alerte.
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC.
- Organise l'installation du PCC avec le maire

3- Pendant la gestion de crise

- Fait remonter les informations au maire et diffuse les décisions prises par le maire au PCC.
- Coordonne le PCC en appui du maire.
- Conseille le maire dans la gestion de crise.
- Est l'interlocuteur privilégié du *Commandant des Opérations de Secours (COS)*
- Quand le maire est sur le terrain, il coordonne le PCC et assure la liaison avec le maire.
- Donne les directives aux équipes de terrains : missions à assurer en fonction des priorités identifiées et après concertation avec le maire.
- En cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les services de police ou de gendarmerie.

4- Après la crise

- Participe et anime à la réunion de retour d'expérience présidée par le maire.

SECRETARIAT ET RELATIONS PUBLIQUES

Personnes à contacter	Rôle dans l'équipe	Alerté ?		Heure
		OUI	NON	
Marie-Hélène ROJAS, agent administratif	Membre de la cellule			
Marie-Laure BESSEREAU, agent administratif	Membre de la cellule			
Virginie MASEILLE, agent administratif	Membre de la cellule			

1- Activation de la Cellule Communale de Crise

- Est informé de l'alerte
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir le *Poste de Commandement Communal* (PCC)
- Organise l'installation de l'équipement matériel et en fourniture du PCC.
- Ouvre la main courante, informatisée ou manuscrite (pièce essentielle notamment en cas de contentieux), et en assure la tenue pendant toute la durée de la crise.

2- Pendant la gestion de crise

Secrétariat

- Assure l'accueil téléphonique du PCC.
- Assure la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papier...).
- Assure la frappe et la transmission des documents émanant du PCC (envoi et transmission des télécopies...).
- Appuie les différents responsables du PCC en tant que de besoin.
- Tient à jour le calendrier des événements du PCC.

Relations publiques

- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le maire.
- Assure la liaison avec les chargés de communication des autorités en lien avec le maire.
- Gère les sollicitations médiatiques en lien avec le maire.
- Assure le lien avec le centre de presse de proximité et le rejoint si les autorités le sollicitent.

3- Après la crise

- Met en œuvre la transmission de la fin d'alerte.
- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le maire

RESPONSABLE POPULATION - ERP

Personnes à contacter	Rôle dans l'équipe	Alerté ?		Heure
		OUI	NON	
Marinette NANO, conseillère municipale	Responsable			
Frédéric LE MORT, conseiller municipal	Responsable ERP			
Letizia CAMIER, adjointe	Suppléant			

1- Activation de la Cellule Communale de Crise

- Est informé de l'alerte
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir le *Poste de Commandement Communal* (PCC)

2- Pendant la gestion de crise

- S'assure de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires,...) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable).
- Organise l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable...).
- Assure l'accueil et le recensement des personnes sinistrées dans le centre de regroupement.
- Mobilise en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique hébergement, soutien psychologique...).
- Transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au PCC.

ERP et activités économiques

- Informe les lieux publics recevant des enfants, les lieux publics institutionnels, les lieux publics de loisirs et remplit pour chacun une fiche.
- Informe les commerçants, artisans, agriculteurs et entreprises situés sur le territoire de la commune.
- Recense : les personnels présents sur les sites, les personnels en mission à l'extérieur des sites, le nombre d'enfants et de femmes enceintes éventuellement présents.
- Assure l'information des responsables d'établissement.
- Gère la mise en œuvre de toute mesure concernant les lieux publics (ex : mise en œuvre d'une évacuation).

Accueil - Point d'information du public

- Accueil des administrés impliqués (conduites à tenir, collecte des besoins d'assistance, orientation des personnes)

3- Après la crise

- Met en œuvre la transmission de la fin d'alerte.
- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le maire.

Personnel mobilisable pour mettre en œuvre les missions de la cellule population - ERP :

- ✓ Personnel des écoles
- ✓ Membres du Comité Communal Feux de Forêt (cellule logistique) ou de la future Réserve Communale de Sécurité Civile

RESPONSABLE LOGISTIQUE - TECHNIQUE

Personnes à contacter	Rôle dans l'équipe	Alerté ?		Heure
		OUI	NON	
Alain SANGLIER, adjoint	Responsable			
Yves MARTIN, conseiller municipal	Suppléant			

1 - Activation de la Cellule Communale de Crise

- Est informé de l'alerte.
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir le *Poste de Commandement Communal* (PCC).
- Met en alerte le personnel des services techniques.
- Alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.).

2 - Pendant la gestion de crise

- Met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings etc.).
- Met à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et facilite leur mise en œuvre.
- Active et met en œuvre le centre de regroupement de la commune.
- Participe à l'alerte, l'évacuation, le relogement d'urgence et le ravitaillement.
- Organise le transport collectif des personnes.
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions.

3 - Après la crise

- Informe les équipes techniques de la commune mobilisée de la fin de la crise.
- Assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise.
- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le maire.

Personnel mobilisable pour mettre en œuvre les missions de la cellule logistique - technique :

- ✓ Personnel des services techniques
- ✓ Membres du Comité Communal Feux de Forêt (équipe alerte et guidage des secours) ou de la future Réserve Communale de Sécurité Civile

MOYENS DE SECOURS ET DE SAUVEGARDE



MOYENS DE SECOURS

Nom	Lieu	Téléphone
Centre de secours	Garéoult	18 04 94 72 62 87 06 73 00 60 11
Gendarmerie	La Roquebrussanne	04 98 05 22 70
Hôpital	Brignoles Toulon	04 94 72 66 00 04 94 61 61 61
Morgue ou établissement funéraire	Brignoles 8 av du souvenir Français	04 94 69 37 58
Gestionnaire des routes	DIR LA GARDE DIR Saint-Maximim	04 98 01 65 80 04 98 05 94 10 (24h/24) Fax : 04 98 05 94 17

MOYENS DE SAUVEGARDE

Moyens matériels communaux

Nature du matériel	Lieu	Responsable	Téléphone
Mecalac (pelleteuse)	Services techniques	Patrice Rabel	06 32 59 01 55
Groupe électrogène Puissance : 4000 w			
Tracteur avec retro			
Mercedes benne x2			
Pick-up Dacia			
4x4 suzuki jymi police rurale 4x4 dacia police municipale			
Petit matériel - karcher avec déboucheur de canalisation - marteau piqueur avec carotteuse - aspirateur thermique - débroussailleuse - tronçonneuse - tronçonneuse à rallonge 6m - échafaudage 8m - bac de 1000l x2 - échelle 6m Moyens de balisage - 20 barrières de manifestation - signalisation temporaire - rubalise Moyens de nettoyage - balayeuse auto portée Tenen, t 636			
Talkies-Walkies portée 3km			
Radios pompier CCFF	Services techniques	Bernard LEPVRIER	06 07 32 57 49
Radio	Mairie		09 94 37 00 90 06 74 95 47 91

Réserve communale de sécurité civile

Comité communal feux de forêt

Voir liste en annexe

Lieux d'hébergement de secours (clés, mise en œuvre)

Nom	Localisation Téléphone sur place	Capacité (4m ² par personne allongée)	Fonctionnalités (restauration, moyens de couchages, WC, douches...)
Salle René Autran	04 94 86 96 33	80-100 personnes	Eau, WC (2), couchages
Moulin à huile	04 94 86 82 11	30-50 personnes	WC
Les Arbousiers	04 94 86 83 65 06 28 23 60 45		10 chambres 14 appartements

Moyens de transport collectif

Société	Localisation	Modalités de mobilisation (entreprises, particuliers...)
Autocars Blanc, Brignoles 04 94 69 08 28	Garéoult (dépôt le plus proche) Dépôt le soir et week-end à la Roquebrussanne	Entreprise

Pièces rafraichies pouvant accueillir des personnes fragiles ou salle climatisée

Nom	Localisation	Capacité
Maison de retraite	La Roquebrussanne	100 personnes

Lieux pouvant servir de chapelle ardente

Nom	Localisation	Capacité
Eglise Saint-Sauveur		6
Moulin à huile		20

ANNUAIRE D'URGENCE**PERSONNALITÉS***MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL*

Nom	Fonction	Tél	Mail
GROS Michel	Maire	06 77 03 39 66	michel.gros@laroquebrussanne.fr
SANGLIER Alain	Adjoint aux travaux	06 71 63 64 80	alain.sanglier@laroquebrussanne.fr
CAMIER Letizia	Adjointe à l'urbanisme	06 47 90 77 87	letizia.camier@laroquebrussanne.fr
BROUQUIER Lionel	Adjoint à l'environnement	06 79 20 32 47	lionel.brouquier@laroquebrussanne.fr
LEMORT Frédéric	Conseiller finances	06 77 02 75 89	frederic.lemort@laroquebrussanne.fr
NANO Marinette	Conseiller festivités	06 33 15 86 89	marinette.nano@laroquebrussanne.fr
CAREL Denis	Conseiller municipal	06 88 55 37 83	denis.carel@laroquebrussanne.fr
LESOU Mireille	Conseiller municipal	06 70 13 56 38	mireille.lesou@laroquebrussanne.fr
NICOLAS Lionel	Conseiller municipal	06 64 34 98 95	lionel.nicolas@laroquebrussanne.fr
PEDOUSSAUT Christophe	Conseiller municipal	06 18 32 12 10	christophe.pedoussaut@laroquebrussanne.fr
WETTER Nathalie	Conseiller municipal	06 84 21 93 80	nathalie.wetter@laroquebrussanne.fr
GAZO Marcel	Conseiller municipal	06 86 41 31 93	marcel.gazo@laroquebrussanne.fr
LABORDE Lydie	Conseiller municipal	06 89 84 70 49	lydie.laborde@laroquebrussanne.fr
MARTIN Yves	Conseiller municipal	06 84 12 73 84	yves.martin@laroquebrussanne.fr
CHIOTTI Jean-Mathieu	Conseiller municipal	06 20 66 19 72	jean-mathieu.chiotti@laroquebrussanne.fr
VIDAL Claudine	Conseiller municipal	06 71 18 43 08	claudine.vidal@laroquebrussanne.fr
JOUMEL Sabine	Conseiller municipal	06 28 55 66 86	sabine.joumel@laroquebrussanne.fr
BAUDRAND Saba	Conseiller municipal	06 41 73 62 14	saba.baudrand@laroquebrussanne.fr
LECUYER Valérie	Conseiller municipal	06 87 52 37 46	valerie.lecuyer@laroquebrussanne.fr

AUTORITÉS

Identification	Téléphone	Fax
Préfet	Heures ouvrables 8h30 - 12h et 13h30 - 17h Sécurité civile : 04 94 18 80 29 Ordre public : 04 94 18 80 84 Heures non ouvrables 04 94 18 83 83	04 94 18 83 38
Sous-préfet	04 94 37 03 83	04 94 69 27 90
Président Conseil général	04 94 18 60 60	04 94 18 60 15
Président EPCI - André Guiol Val d'Issole	06 07 48 71 18	

RESSOURCES UTILES*RESSOURCE COMMUNALE*

Personnel administratif de la commune

Nom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable
BARALE Madeleine	04 94 86 82 11		
BESSEYROT Marie-Laure	04 94 37 00 94		
DO Laurence	04 94 37 00 96		06 45 60 32 90
MASEILLE Virginie	04 94 37 00 90		06 78 57 70 57
PERRIN Sylvie	04 94 86 87 57		
RABEL Martine	04 94 86 87 57		
ROJAS Marie-Hélène	04 94 37 00 93		
TEJERINA Martine	04 94 37 00 90		
VERNEY Sophie	04 94 37 00 91		

Personnel technique de la commune

Nom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable
APRIN Céline	04 94 86 92 74		
BOUCART Sylvie	04 94 86 81 90		
CHIAVARINO Sonia	04 94 86 97 77		
DE ANGELIS Gilles	04 94 86 90 19		
DUBOIS David	04 94 86 90 19		06 78 61 07 84
DUSSUEL Nicole	04 94 86 92 74		
FARGE Corinne	04 94 86 81 90		
GAROT Lisette	04 94 86 81 90		
LUQUE Jean-Luc	04 94 86 90 19		06 77 02 75 88
PEREZ Paul	04 94 86 90 19		
PETRILLI Jade	04 94 86 81 90		
RABEL Patrice	04 94 86 90 19		06 32 59 01 55
UNY Jean Gaston	04 94 04 85 01		06 80 32 09 57
VEROUX Guylaine	04 94 86 92 74		
VILQUIN Laurence	04 94 86 97 77		

Police municipale

Nom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable
-----	-------------	---------------	---------------

BRIERE Jérôme	04 94 04 85 01		06 79 55 57 06
ANGELINI Jean-Luc (ASVP)	04 94 04 85 01		06 31 76 94 40

RESSOURCE EXTÉRIEURE

Médecins

Nom	Tél. cabinet	Tél. portable
Dr VIOT	04 94 86 81 96	
Dr AMAN	04 94 86 63 09	

Infirmiers

Nom	Tél. cabinet	Tél. portable
GILBERT Didier	04 94 86 96 85	
TERRANOVA Sandrine	04 94 86 96 85	
CAULET Jean-François	04 94 86 91 44	

Ambulances

Nom	Tél. professionnel	Tél. portable
VAR ASSISTANCE GAREOULT	04 94 04 03 72	
VAR ASSISTANCE FORCALQUEIRET	04 94 80 17 76	

Sociétés privées type BTP

Raison sociale	Adresse	Téléphone
ABTP	GAREOULT	04 94 04 03 02
PHILIPS Pierre	FORCALQUEIRET	04 94 86 67 27 06 08 68 28 55

Alimentation

Nom	Adresse	Téléphone
Vival	La Roquebrussanne	06 12 69 58 51
Casino	Garéoult	

Associations de sécurité civile (voir en annexe)

Autres personnes ressources (exemple : habitant de la commune avec car de la société dans laquelle il travaille...)

Nom	Adresse	Téléphone	Compétences particulières
Marc DERYCKER	La Roquebrussanne	06 67 35 22 16	Chauffeur bus Ets BLANC
Henri BERSEZIO	La Roquebrussanne	04 94 86 97 75	Chauffeur bus Ets BLANC
Eric LELAC	La Roquebrussanne		Chauffeur bus Ets BLANC
Radioclub du Val d'Issole Philippe Rémy	La Roquebrussanne	04 94 28 31 25	Club radio amateur

POPULATION SENSIBLE OU VULNÉRABLE

A prendre en considération au moment de l'évènement pour une assistance particulière (personnes isolées, handicapées, sans moyen de locomotion, sous surveillance médicale)

ARRETE DE REQUISITION

ARRETE MUNICIPAL N° ... PORTANT ORDRE DE REQUISITION

DE BIENS :

- d'usage
- de propriété

ET/OU DE SERVICE

ET /OU DE PERSONNE(S)

- individuelle
- collective

Le Maire de la commune de ,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2211.1 et suivants ; L 2212.2 et suivants, L 2215.1 et suivants ;

VU la loi n° 2004.811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, notamment ses articles 16, 17, 27 et 28 ;

Considérant (*rappel des faits*) ... ;

Considérant que les moyens de secours publics ne sont pas suffisants pour mettre en œuvre les mesures de sauvegarde consécutives à (*le but poursuivi doit viser à remédier à un désordre public ou à satisfaire un besoin de la collectivité*)

Considérant l'urgence,

ARRETE :

Article 1^e : M. ou Mme X ou l'entreprise Y est réquisitionné afin de remettre provisoirement à la disposition de (*indiquer l'autorité chargée de la direction des opérations de secours*), les moyens désignés ci-après nécessaires à l'organisation du secours :

Article 2 (*précisions, modalités d'application*) :

(... *préciser si besoin la nature et la qualité des moyens requis et toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition : affectation d'usage ou de propriété, durée de la prestation*).

Article 3 (*durée*) : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au inclus ou pour X jours.

Article 4 (*indemnisation*) : Le requis sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultants de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues à l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales et par les articles 27 et 28 de la loi susvisée.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir (article 28 de la loi du 13 août 2004).

Article 5 (*inexécution*) : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé d'office à son exécution. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215.1.4 du code général des collectivités territoriales.

Article 6 (*voies de recours*) : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire, dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil - 13006 MARSEILLE, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les 2 mois suivants le rejet du recours gracieux.

Article 7 (notification) : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M. X, (préciser les modalités de notification de la réquisition : cette réquisition sera notifiée par la gendarmerie, la police municipale...).

Article 8 (exécution) : Le maire, le colonel commandant le groupement de gendarmerie ou le directeur départemental de la sécurité publique, le directeur du service départemental d'incendie et de secours, le directeur départemental des finances publiques, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à, le

Signature (le maire ou adjoint)

SUIVI DES EVENEMENTS / MAIN COURANTE

(A imprimer au format A3)

Heure	Lieu	Evénements / Décision	Observations	Responsable de l'action



ACCUEIL DES SINISTRES

Lieu d'accueil / d'hébergement : Identité du responsable du suivi : Date :.....
 (A imprimer au format A3)

Date Heure d'arrivée	Prénom, Nom	Age	Responsable si Mineur	Lieu de résidence	Départ éventuel Heure et lieu	Observations

LISTE DES ANNEXES

- ✓ Liste des membres du comité communal feu de forêt
- ✓ Liste des associations agréées de sécurité civile du département du Var
- ✓ Retour d'expérience des derniers évènements sur la commune



OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION POUR LE DÉCLENCHEMENT DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Risques naturels

Type de catastrophes	Gravité	Localisation	Heure de survenance	Risque d'aggravation	Y-a-t-il des blessés ?	Y-a-t-il des personnes décédées ?	Dommmages structures	Dommmages moyens de communication	Intervention secours communaux	Intervention secours extérieurs
Séisme	Intensité (EMS 98) : . 1 à 5 <input type="checkbox"/> (5) . 5 à 7 <input type="checkbox"/> (15) . 7 à 9 <input type="checkbox"/> (30) Magnitude (Richter) : . I à IV <input type="checkbox"/> (5) . V à VI <input type="checkbox"/> (15) . VII à IX <input type="checkbox"/> (30)	. faiblement urbanisée <input type="checkbox"/> (1) . moyennement urbanisée <input type="checkbox"/> (4) . fortement urbanisée <input type="checkbox"/> (10)	Date : h..... mn . nuit <input type="checkbox"/> (3) . jour de semaine <input type="checkbox"/> (2) . Samedi, Dimanche, jour férié <input type="checkbox"/> (3)	. limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3) . inconnu <input type="checkbox"/> (3)	OUI (3) <input type="checkbox"/> Combien ? NON (0) <input type="checkbox"/>	OUI (5) <input type="checkbox"/> NON (0) <input type="checkbox"/>	Réseau d'électricité . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3) Réseaux d'eau . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3)	Réseau routier . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3) Téléphonie . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3)	. déjà sur place <input type="checkbox"/> (0) . rapide <input type="checkbox"/> (1) . lente <input type="checkbox"/> (3) . impossibilité d'intervenir <input type="checkbox"/> (5)	. rapide <input type="checkbox"/> (1) . lente <input type="checkbox"/> (2) . impossibilité d'intervenir <input type="checkbox"/> (5) Si total supérieur à 30 => convocation de la cellule de crise
Inondation	Cours d'eau concerné : . Issole <input type="checkbox"/> (10) . La Foux <input type="checkbox"/> (5) . Le Riolet <input type="checkbox"/> (5) . Ruissellement Chemin de l'Ubac <input type="checkbox"/> (5)	. faiblement urbanisée <input type="checkbox"/> (1) . moyennement urbanisée <input type="checkbox"/> (4) . lotissement <input type="checkbox"/> (6) . fortement urbanisée <input type="checkbox"/> (10)	Date : h..... mn . nuit <input type="checkbox"/> (2) . jour de semaine <input type="checkbox"/> (3) . Samedi, Dimanche, jour férié <input type="checkbox"/> (1)	. nul <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3)	OUI (3) <input type="checkbox"/> Combien ? NON (0) <input type="checkbox"/>	OUI (5) <input type="checkbox"/> NON (0) <input type="checkbox"/>	Réseau d'électricité . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3) Réseaux d'eau . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3)	Réseau routier . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3) Téléphonie . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3)	. déjà sur place <input type="checkbox"/> (0) . rapide <input type="checkbox"/> (1) . lente <input type="checkbox"/> (3) . impossibilité d'intervenir <input type="checkbox"/> (5)	. rapide <input type="checkbox"/> (1) . lente <input type="checkbox"/> (2) . impossibilité d'intervenir <input type="checkbox"/> (5) Si total supérieur à 30 => convocation de la cellule de crise
Mouvement de terrain	Situation géographique : Volume déplacé : faiblement urbanisée <input type="checkbox"/> (1) . moyennement urbanisée <input type="checkbox"/> (4) . fortement urbanisée <input type="checkbox"/> (10)	Date : h mn . nuit <input type="checkbox"/> (1) . jour de semaine <input type="checkbox"/> (1) . Samedi, Dimanche, jour férié <input type="checkbox"/> (2)	. nul <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3) . inconnu <input type="checkbox"/> (3)	OUI (3) <input type="checkbox"/> Combien ? NON (0) <input type="checkbox"/>	OUI (5) <input type="checkbox"/> NON (0) <input type="checkbox"/>	Réseau d'électricité . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3) Réseaux d'eau . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3)	Réseau routier . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3) Téléphonie . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3)	. déjà sur place <input type="checkbox"/> (0) . rapide <input type="checkbox"/> (1) . lente <input type="checkbox"/> (3) . impossibilité d'intervenir <input type="checkbox"/> (5)	. rapide <input type="checkbox"/> (1) . lente <input type="checkbox"/> (2) . impossibilité d'intervenir <input type="checkbox"/> (5) Si total supérieur à 30 => convocation de la cellule de crise
Feux de forêts	Situation géographique . Massif de la Loube <input type="checkbox"/> . Massif d'Agnis <input type="checkbox"/> Surface potentielle : . faible <input type="checkbox"/> (1) . forte <input type="checkbox"/> (5) Accès aux massifs : . jaune <input type="checkbox"/> (1) . orange <input type="checkbox"/> (3) . rouge <input type="checkbox"/> (5) Direction du vent : . vent d'est <input type="checkbox"/> (5) . mistral <input type="checkbox"/> (10) Vitesse du vent : . faible <input type="checkbox"/> (1) . forte <input type="checkbox"/> (5)	. faiblement urbanisée <input type="checkbox"/> (1) . moyennement urbanisée <input type="checkbox"/> (4) . fortement urbanisée <input type="checkbox"/> (10)	Date:..... h mn . nuit <input type="checkbox"/> (1) . jour de semaine <input type="checkbox"/> (2) . Samedi, Dimanche, jour férié <input type="checkbox"/> (1)	. nul <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3)	OUI (3) <input type="checkbox"/> Combien ? NON (0) <input type="checkbox"/>	OUI (5) <input type="checkbox"/> NON (0) <input type="checkbox"/>	Réseau d'électricité . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3) Réseaux d'eau . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3)	Réseau routier . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3) Téléphonie . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3)	. déjà sur place <input type="checkbox"/> (0) . rapide <input type="checkbox"/> (1) . lente <input type="checkbox"/> (3) . impossibilité d'intervenir <input type="checkbox"/> (5)	. rapide <input type="checkbox"/> (1) . lente <input type="checkbox"/> (2) . impossibilité d'intervenir <input type="checkbox"/> (5) Si total supérieur à 30 => convocation de la cellule de crise

Risque climatique Neige Verglas Grand froid	Vigilance : . jaune <input type="checkbox"/> (1) . orange <input type="checkbox"/> (5) . rouge <input type="checkbox"/> (10)	. réduite (1) . étendue (5) . globale (10)	Date:..... h mn . nuit <input type="checkbox"/> (2) . jour de semaine <input type="checkbox"/> (3) . Samedi, Dimanche, jour férié <input type="checkbox"/> (1)	. nul <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3)	OUI (3) <input type="checkbox"/> Combien ? NON (0) <input type="checkbox"/>	OUI (5) <input type="checkbox"/> NON (0) <input type="checkbox"/>	Réseau d'électricité . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3)	Réseaux d'eau . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3)	Réseau routier . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3)	Téléphonie . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3)	. déjà sur place <input type="checkbox"/> (0) . rapide <input type="checkbox"/> (1) . lente <input type="checkbox"/> (3) . impossibilité d'intervenir <input type="checkbox"/> (5)	. rapide <input type="checkbox"/> (1) . lente <input type="checkbox"/> (2) impossibilité d'intervenir <input type="checkbox"/> (5) Si total supérieur à 30 => convocation de la cellule de crise
	Neige : . légère <input type="checkbox"/> (1) . importante <input type="checkbox"/> (5) Verglas <input type="checkbox"/> (3) Grand froid <input type="checkbox"/> (3)											

Risques technologiques

Type de catastrophes	Gravité	Localisation	Heure de survenance	Risque d'aggravation	Y-a-t-il des blessés ?	Y-a-t-il des personnes décédées ?	Dommages structures	Dommages moyens de communication	Intervention secours communaux	Intervention secours extérieurs		
Risque industriel	. Niveau 1 : POI <input type="checkbox"/> (20) . Niveau 2 : PPI <input type="checkbox"/> (30)	. faiblement urbanisée <input type="checkbox"/> (1) . moyennement urbanisée <input type="checkbox"/> (4) . fortement urbanisée <input type="checkbox"/> (10)	Date : h mn . nuit <input type="checkbox"/> (3) . jour de semaine <input type="checkbox"/> (2) . Samedi, Dimanche, jour férié <input type="checkbox"/> (3)	. limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3) . inconnu <input type="checkbox"/> (3)	OUI (3) <input type="checkbox"/> Combien ? NON (0) <input type="checkbox"/>	OUI (5) <input type="checkbox"/> NON (0) <input type="checkbox"/>	Réseau d'électricité . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3)	Réseaux d'eau . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3)	Réseau routier . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3)	Téléphonie . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3)	. déjà sur place <input type="checkbox"/> (0) . rapide <input type="checkbox"/> (1) . lente <input type="checkbox"/> (3) . impossibilité d'intervenir <input type="checkbox"/> (5)	. rapide <input type="checkbox"/> (1) . lente <input type="checkbox"/> (2) impossibilité d'intervenir <input type="checkbox"/> (5) Si total supérieur à 30 => convocation de la cellule de crise
	Situation géographique faiblement urbanisée <input type="checkbox"/> (1) . moyennement urbanisée <input type="checkbox"/> (4) . fortement urbanisée <input type="checkbox"/> (10)	Date:..... h mn . nuit <input type="checkbox"/> (2) . jour de semaine <input type="checkbox"/> (3) . Samedi, Dimanche, jour férié <input type="checkbox"/> (1)	. nul <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3)	OUI (3) <input type="checkbox"/> Combien ? NON (0) <input type="checkbox"/>	OUI (5) <input type="checkbox"/> NON (0) <input type="checkbox"/>	Réseau d'électricité . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3)	Réseaux d'eau . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3)	Réseau routier . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3)	Téléphonie . aucun <input type="checkbox"/> (0) . limité <input type="checkbox"/> (1) . important <input type="checkbox"/> (3)	. déjà sur place <input type="checkbox"/> (0) . rapide <input type="checkbox"/> (1) . lente <input type="checkbox"/> (3) . impossibilité d'intervenir <input type="checkbox"/> (5)	. rapide <input type="checkbox"/> (1) . lente <input type="checkbox"/> (2) impossibilité d'intervenir <input type="checkbox"/> (5) Si total supérieur à 30 => convocation de la cellule de crise

C.C.F.F. de LA ROQUEBRUSSANNE

LISTE DES MEMBRES

Mise à jour le : 02/06/2011

M .Mme	Noms et Prénom	Adresses	Téléphones	Fonction s	Validité de la carte	Engagem ent
Mr	ALESSANDRONI Jean-Luc	Av. St Sébastien	04.94.86.91.83	Alerte	13/04/2016	X
Mr	ANDRIEU Frédéric	8 Rue St Antoine	06.82.81.65.87	Alerte	13/04/2016	X
Mr	APRIN André	Qu. Rivières	04.94.86.96.67	Alerte	22/06/2011	X
Mr	APRIN Guy	Qu. La Rouveirette	04.94.86.97.60	Alerte	31/03/2013	X
Mlle	BARRERE Aurore	14 Hameau du Pical	06.64.46.79.23	Alerte	15/06/2016	X
Mr	BROUQUIER Lionel	1386 Ch. De Fioussac	06.08.80.57.56	Alerte	08/09/2014	X
Mr	BUGEJA Lucien	Ch. Sabatery	04.94.86.88.79	Alerte	22/11/2011	X
Mr	CALMANTI Christian	29 Haut des Molières	06.87.53.77.40	Guidage	09/06/2014	X
Mr	CAPORALI Jean-Paul	10 Rue des Neuf fonts	04.94.86.83.59	Alerte	11/12/2011	
Mr	DALMAS Max	4 Lot. La Rouveirette	04.94.86.99.29	Alerte	27/10/2011	X
Mme	ENGLINGER Marie	Ch. du Defens	06.63.79.30.37	Logistique	01/03/2016	X
Mr	ESTIENNE Jean-Pierre	Route de Toulon	04.94.86.92.92	Alerte	05/04/2012	X
Mr	FAURE Jean	40 La Rivière	06.89.40.25.74	Alerte	06/05/2013	X
Mr	FAURE Matthieu	40 La Rivière	06.60.72.80.47	Guidage	09/06/2013	X
Mr	GAUDEFROY Lucien	Ch. Sabatery	04.94.86.96.36	Alerte	12/02/2012	X
Mr	GODET André	Ch. du Defens	04.98.05.03.86	Alerte	20/10/2015	X
Mr	GRAS Paul	67 Rue Clémenceau	04.94.86.93.51	Guidage	05/02/2013	X
M me	GUILLERM Odile	La Savonniere	04.94.37.52.20	Logistique	21/10/2014	X
Mr	HAMITI Jean-Baptiste	14 Hameau du Pical	06.75.37.84.50	Alerte	18/01/2012	X
M r	HEBRARD Jean-Paul	60 Rue Clemenceau	06.25.81.77.35	Alerte	21/07/2014	X
Mme	HERMILIER Frédérique	8 Rue St. Antoine	06.67.07.01.81	Logistique	13/04/2016	X
Mr	HIRSCH Michel	34 Av. du Portail	04.94.86.84.08	Alerte	19/06/2011	X
Mr	LANCIEN Emmanuel	Quartier des Aires	04.98.05.21.09	Alerte	31/03/2015	X
Mr	LEMORT Frédéric	8 Rue Ste Marguerite	06.26.07.06.86	Alerte	29/05/2012	X
Mme	LEMORT Véronique	8 Rue Ste Marguerite	04.98.05.20.68	Alerte	29/05/2012	X
Mr	LEMOULT Guy	Qu. Du Muy	04.94.86.93.82	Alerte	12/01/2014	X
Mr	LESOU Benjamin	2 Place Orbitelle	06.78.23.77.63	Alerte	20/03/2013	X

Mme	LESOU Jeanette	Ch. Du Defens	04.94.86.97.97	Logistique	21/ 10/ 2014	X
Mr	LESOU Robert	Ch. Du Defens	06.29.83.73.79	Président	30/09/ 2014	X
Mr	LESOU Simon	2 Place Orbitelle	06.79.51.76.23	Alerte	05/02/2013	X
Mr	LUCIANI Jean-Jacques	Ch. De la Manon	04.94.86.80.08	Alerte	15/ 01/ 2013	X
Mr	MARIOITI Nonce	18 Imp.Petite Fontaine	06.18.88.25.93	Alerte	31/03/2013	X
Mr	MARTIN Henri	17 Rue du Portail	04.94.86.92.64	Logistique	12/01/2014	X
Mr	OTULAKOWSKI Jean-Christophe	7 Rue des Cloches	06.15.96.81.93	Alerte	16/09/2013	X
Mr	PEYRE Eric	Trou de Couasse	04.94.86.92.16	Alerte	06/03/2012	X
Mr	PEYRE Francis	Trou de Couasse	04.94.86.92.16	Guidage	06/03/2012	X
Mr	PEYRE René	Vallon de Castelle	04.94.86.98.57	Alerte	20/05/2013	X
Mr	PHILIS Léo	1 Av. St. Sébastien	04.94.86.98.26	Alerte	15/01/2013	X
Mr	PHILIS Philippe	1 Av. St. Sébastien	04.94.86.98.26	Alerte	15/01/2013	X
Mr	POUEY-SANCHOU Jean-Marie	14 Imp. Petite Fontaine	06.16.90.81.85	Alerte	22/11/2011	X
Mr	POM PEY Gérard	Ch. Du Riolet	04.94.86.95.16	Alerte	28/02/2013	X
Mr	RAMBAUD Patrick	10 Imp. Petite Fontaine	06.10.80.17.80	Alerte	29/01/2012	X
Mme	REBOUL Perrine	42 Rue Clémenceau	04.94.86.88.52	Logistique	18/07/2011	X
Mr	RUM ELHARD François	Ch. Miquelette	04.94.86.86.73	Alerte	13/04/2016	X
Mme	RUM ELHARD Monique	Ch.Miquelette	04.94.86.86.73	Logistique	29/12/2011	X
Mr	SNTES Denis	54 Ch. des Graffieres	06.21.97.87.97	Guidage	30/06/ 2015	X
Mr	TRUILLET Gérard	Ch. Sabatery	04.98.05.09.36	Alerte	15/01/2013	X
Mme	VIALE Monia	Route de Toulon	04.94.86.94.39	Logistique	05/02/2013	X
Mr	VEROUX Michel	89 Rue Clémenceau	06.12.01.17.08	Logistique	25/04/2012	X

**LISTE DES ASSOCIATIONS AGREEES A L'ECHELON
NATIONAL EN QUALITE « D'ACTEUR SECURITE CIVILE »,
PRESENTEES DANS LE VAR**

Mise à jour le 20 novembre 2011

NOM DE L'ASSOCIATION	ADRESSE DU SIEGE	DOMAINE DE COMPETENCE	DATE DU DERNIER ARRETE
A.D.P.C. Association Départementale de Protection Civile	Route de Marseille 83200 TOULON ☎ : 04.94.91.08.83 ☎ : 04.94.24.09.92	A1 – B –C –D	30/08/2009
COMITE 83 de la Croix Rouge Française	201, chemin de FAVEYROLLES 83190 OLLIOULES ☎ : 04.94.93.66.24 ☎ : 04.94.93.66.25	A 3–D	18/02/2009
F.F.S.S. Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (plusieurs associations dans le département)	l'Hélianthe, rue Emile OLLIVIER 83000 TOULON ☎ : 04.94.42.42.92 ou 06.07.72.52.77 ☎ : 04.94.41.24.07	A3 –D	17/10/2009
S.N.S.M. Société Nationale de Sauvetage en Mer	La Bastide 200 l chemin de la carraire 83200 TOULON ☎ : 06.61.22.22.61	A3 - D	20/09/2009
SECOURS CATHOLIQUE	169, rue Henri VIENNE 83000 TOULON 04.94.89.72.00 n° déléguée 06.37.18.56.41	B -C	04/09/2009
Fédération Française de Spéléologie	L'Hélianthe Rue Emile OLLIVIER 83000 TOULON 04.94.31.29.43 06.60.62.47.79 06.83.35.44.40 06.17.79.86.60	A 6	18 /10/2009

COMITE 83 de la CROIX Blanche	204, rue Georges BRASSENS 83210 LA FARLEDE 06.73.87.01.53 06.16.84.69.34	A3 -D	03/10/2009
Centre Français de Secourisme	Délégation 83 325 Chemin des 4 platanes 83470 SAINT MAXIMIN 06.73.02.77.51	A1 – D	18/10/2009
Union Départementale des Sapeurs Pompiers	6151 rdN7 quartier la Coualo 83550 VIDAUBAN 04.94.99.79.60	D	06/02/2011
ADRASSEC Fédération Départementale des radioamateurs	Les Mimosas route de Pierrefeu 83660 CARNOULES 04.94.28.31.25 06.63.35.40.28	A5	15/12/2009

Types de missions :

A1 : Opérations de secours à personnes et de sauvetage.

A2 : Recherches cynophilies.

A3 : Secours nautique.

A5 : Etablissement et exploitation des réseaux annexes et supplétifs de transmissions ;
Recherche d'aéronefs en détresse par radiogoniométrie.

A6 : opérations de secours en milieu souterrain, dans les cavités naturelles ou artificielles,
noyées (surface non libre) ou à l'air libre.

B : soutien aux populations sinistrées.

C : Encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations sinistres.

D : Dispositifs prévisionnels de secours.

Retours d'expérience

INTEMPERIES DU 4-5 NOVEMBRE 2011

Demande de classement en reconnaissance de catastrophe naturelle faite par la mairie.

Actions réalisées par la mairie : entretien des ruisseaux et du bassin d'orage. Débordements constatés sur la Foux (60 cm d'eau sur un chemin) et le Riolet (autour RD) localement et ruissellements dans certains lotissements notamment chemin de l'Ubac.

Demande de la préfecture du Var de déclencher la cellule de crise à 17h.

Point de situation à 20h entre maire et adjoints. Décru des cours d'eau.

RETOUR D'EXPERIENCE SUR LES EPISODES NEIGEUX DE JANVIER-FEVRIER 2012

JANVIER 2012

Réception le lundi 30 janvier sur le portable du maire et par fax en mairie d'un message de vigilance orange sur la neige prévu mardi 31 janvier à partir de 4h du matin jusqu'à 22h : 10 à 20 cm de neige attendus localement 30 à 40 cm. Littoral varois épargné.

Appel du maire à l'adjoint à l'environnement pour relayer l'information auprès de la population via le panneau à message variable et site internet de la mairie : mise en ligne dès le lundi après-midi.

Point de situation le 30 janvier au soir entre les membres de la cellule évaluation (Michel Gros, Lionel Brouquier, Frédéric Lemort) :

- ✓ Envoi du message préfectoral aux autres membres de la cellule évaluation
- ✓ Mise en pré-alerte des services techniques
- ✓ Mise en pré-alerte de la responsable population et du secrétariat

Surveillance dans la nuit par les membres de la cellule évaluation : pas de neige

Mardi 31 janvier 10h : la gendarmerie demande l'évacuation des écoles primaires et maternelles pour 14h. Le maire en informe les directrices d'école et leur demande d'avertir les parents.

Contre-ordre de l'inspection académique aux directrices d'école : l'évacuation n'est demandée que dans les collèges.

A 11h, le maire contacte la préfecture qui confirme la première information donnée par la gendarmerie.

12h30 : fax de confirmation de la Préfecture demandant l'évacuation des écoles primaires et maternelles pour 14h.

Neige commence à tomber à 12h.

14h : écoles évacuées.

Intervention des services techniques dans l'après-midi pour déneiger et ensuite saler les routes.

16h : fax de la préfecture pour prolonger la vigilance jusqu'au 1^e février matin.

Actions mises en œuvre : maintien en vigilance de la cellule évaluation - intervention. Tour de surveillance de la commune en soirée.

Point faible : pas de main courante tenue.

COUPURE D'ELECTRICITE 8 FEVRIER 2012

Coupage d'électricité générale sur la commune le 8 février 2012 à 14h. Retour de l'électricité suite intervention ERDF à 14h30 sauf sur le haut du village (haut de l'avenue du portail, secteur Lamanon vers Saint-Maximin).

Groupe électrogène de substitution mis en place sur le haut du village à partir de 18h jusqu'à 6h du matin le lendemain 9 février. Dysfonctionnement du groupe à partir de 6h du matin.

Décision du maire de fermer l'école maternelle pour la journée en l'absence d'électricité et donc de chauffage sur place. Information des parents au moment de leur arrivée à l'école.

Elu présent avec les services d'ERDF dans le quartier toute la journée.

Electricité rétablie sur le secteur à 19h.

Vérification du bon fonctionnement électrique à l'école maternelle et réouverture de l'école le vendredi.

Point faible : pas de recherches d'informations sur les personnes vulnérables.

VIGILANCE NEIGE 9 FEVRIER 2012

Réception le 9 février 2012 sur le portable du maire et par fax en mairie d'un message de vigilance orange sur la neige prévu dès le 9 février au soir. Relais de l'information auprès de la population via le panneau à message variable et site internet de la mairie : mise en ligne dans l'après-midi.

Evaluation de la situation avec les adjoints (cellule évaluation - intervention) en réunion le 10 février dans l'après-midi :

- ✓ Mise en pré-alerte des services techniques
- ✓ Mise en pré-alerte du secrétariat

Neige commence à tomber vers 15h30.

Intervention des services techniques pour le déneigement dès 16h30, salage à partir de 19h.

Point de situation à 23h après salage des services techniques.

Fin de mobilisation de la cellule évaluation - intervention.